



**REGLEMENT COMPLET DU JEU ORGANISE
PAR L'UNION COMMERCIALE ET ARTISANALE DE TOURS (UCAT)
DU 02 AU 28 DECEMBRE 2024**

ORGANISATEUR

L'Association UCAT UNION COMMERCIALE ET ARTISANALE DE TOURS, Association déclarée identifiée sous le numéro SIRET 775 347 479 000 47, ayant son siège aux Halles de Tours, Bureau 110, 1 Place Gaston Pailhou à TOURS (37000), organise un jeu dont les conditions définies ci-après désigneront les gagnants.

Le règlement de ce jeu sera déposé en l'Etude de Commissaires de Justice ACTHUIS (siren 390 611 374) dont le siège social est Pôle 105, 105 Avenue de Tours à AMBOISE (37400).

LE JEU

Article 1 –

Le jeu se déroulera du Lundi 02 Décembre 2024 au Samedi 28 Décembre 2024.

Article 2 –

Conditions de participation au jeu :

Le jeu est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 18 ans résidant en France à l'exclusion des personnes ayant directement ou indirectement participé à l'élaboration du jeu.

La participation au jeu concours implique l'acceptation irrévocable et sans réserve des termes et conditions du présent règlement disponible sur simple demande auprès de l'Association UCAT. Ledit règlement est également accessible par le QR Code imprimé sur les tickets.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation du participant.

L'UCAT se réserve le droit de poursuivre par tous moyens utiles, toute tentative de fraude et notamment par la voie judiciaire.

Article 3 –

Principe du jeu :

Ce jeu se déroule dans les locaux exploités par les 57 adhérents commerçants ou artisans de l'UCAT dont les coordonnées figurent ci-dessous.

ENSEIGNE	ADRESSE	ZONE
A VELO 37	9, Place Velpeau	TOURS

AJC IMMO (COLLECTIF)	63, Rue d'Entraigues	TOURS
ALAIN AFFLELOU	44, Rue des Halles	TOURS
ALLIANZ	14, Rue Emile Zola	TOURS
APEF	5, Boulevard Jean Royer	TOURS
ARTISTE EN HERBE	33, Rue Desaix	TOURS
ASSURLIFT	43, Boulevard Béranger	TOURS
ATELIER ST MICHEL	23, Rue des Halles	TOURS
AUDILAB	11, Place des Halles	TOURS
AXA	37, Boulevard Beranger	TOURS
BAGEL CORNER	6, rue Michelet	TOURS
CHOCOLATERIE BELLANGER	2, Rue des Halles	TOURS
CHOCOLATERIE MAX VAUCHE	20, place de la résistance	TOURS
COLOMBUS	5, Rue du Change	TOURS
COPY SHOW	20, Rue du Dr Bretonneau	TOURS
DAMMANN FRERES	80, Rue des Halles	TOURS
ESPACES ATYPIQUES	21, Rue de Chateauneuf	TOURS

EVO FERMETURE	142, Rue Michelet	TOURS
FRED ASTON	16, Rue de Bordeaux	TOURS
IRIS GALERIE	77, Rue des Halles	TOURS
IVAN FRANCHET	82, Rue Nationale	TOURS
KATIA B	10, Rue de Jérusalem	TOURS
KELLYDEE	12, rue des droits de l'homme	TOURS
L'IDEAL	34, Rue Marceau	TOURS
L&A COMMERCE	4, Place Jean Jaurès	TOURS
LA COUR DES GRANDS	26, Rue Chateaneuf	TOURS
LA CURE GOURMANDE	80, rue du Commerce	TOURS
LA FRENCH CBD	60, Rue Bernard Palissy	TOURS
LE PETIT ATELIER	21, Rue du Change	TOURS
LES FROMAGES DE CAMILLE	5, Place Michelet	TOURS
LES GENS HEUREUX	5, Rue Marceau	TOURS
LES MIGNONNERIES	44, Rue Marcel Gauthier	TOURS
LES SIMONES	2, Rue des Fusillés	TOURS

MAISON KATIA B	10, Rue Jérusalem	TOURS
MAISON PAON	75, Rue Halles	TOURS
MAISON THIERRY	35, Rue Nationale	TOURS
MAT DE MISAINÉ	4, Rue Marceau	TOURS
MEUBLES	45, Place gaston Paillhou	TOURS
MIRACULEUSE / VAGABONDES BONHEMIADES	3, Rue du Chateauneuf	TOURS
MUTUALE, LA MUTUELLE FAMILIALE	13, Rue Marceau	TOURS
NESTENN IMMOBILIER	101, rue des Halles	TOURS
NICOLAS LEGER	59, Place du Grand Marché	TOURS
NOIA	97, Rue des Halles	TOURS
OR & ARGENT	35, Rue Bernard Palissy	TOURS
PANTHER IMMO	18, Rue de Bordeaux	TOURS
PLACE DES ENERGIES	6, Place des Halles	TOURS
PLAY CAFE	25, Rue des Déportés	TOURS
PYLONE	8, Rue des Halles	TOURS
PYM'S	170, Avenue de Grammont	TOURS

QUINCAILLERIE DES HALLES	98, Rue des Halles	TOURS
RENOUVEAU	99, Rue des Halles	TOURS
SAINT JAMES	21, Rue Marceau	TOURS
SORTILEGES	75, rue du Commerce	
UNE AUTREFOIS	37, Rue de la Scellerie	
UN MOMENT A PART	rue Emile Zola	TOURS
WEADVISOR IMMOBILIER	61, rue du mûrier	TOURS
YVETTE ET MARGUERITE	8, Rue Courteline	TOURS

Article 4 –

Dotation

Une des 570 enveloppes contiendra un lot « d'or » consistant en un séjour pour deux personnes au Château d'Artigny, 92 route de Monts à MONTBAZON (37) avec soin, spa, dîner, nuit et petit-déjeuner et d'un saut en parachute avec film avec moniteur pour une personne, le tout pour une valeur de 1018 euros.

130 autres enveloppes contiendront des lots offerts par les 57 adhérents listés ci-dessous avec la valeur globale par adhérent.

1 bon pour une balade touristique d'une demi-heure en centre ville de Tours, en vélo cargo (A VELO 37)	40€
1 bouteille de Champagne Mumm + 5 agendas premium (ALLIANZ)	30€
5 bons de réduction de 20 euros sur une souscription d'une assurance de prêt ou de mutuelle individuelle (ASSURLIFT)	100€
20 lots de 1 cookie + 5 lots de 1 menu (BAGEL CORNER)	119€
5 bons pour 1 muffin, 5 bons pour un menu salé (COLOMBUS)	76€
2 lots de paniers garnis (EVO FERMETURE)	40€
5 bons d'achat de 25€ (FRED ASTON)	125€
1 bon cadeau séance photo d'une valeur de 289€ (séance photo + 1 tableau premium 20x30+5 fichiers numérique) + 4 bons de 15% sur toutes les offres famille. Tous les lots valables 1 an. (IVAN FRANCHET)	289€
5 bons pour un soin offert + 5 bons pour un produit de maquillage offert + 3 bons de -10% sur les bougies Baobab (KATIA B)	50€
1 carte cadeau de coaching déco, formule 1 d'une valeur de 150€ + 2 bons de 10% de remise (KELLYDEE)	150€
1 pack détente (infusion +CBD), 1 pack cosmétique (creme de jour+creme de nuit+masque visage hydratant) (LA FRENCH CBD)	37€
1 formule du midi à 19,99€ offerte + 2 coupes de Vouvray pour 2 dîners payes + 2 cafés offerts pour 2 formules déjeuner (entree+plat+dessert). Tous les lots valables jusqu'au 31.03.25 hors saint valentin (LES GENS HEUREUX)	20€
3 cartes cadeaux de 30€ (MAISON PAON)	90€
Un remontoir de montre WOLF d'une valeur de 389€ (MAISON THIERRY)	389€
1 hair Spa valeur 65€, 9 bons de réduction de 20% valable du 1er au 31 janvier hors achat de cartes cadeaux (NOIA)	65€
10 lots X 1 heure d'aire de jeux pour 1 famille (valeur 55€) + 10 expressos offerts pour toute heure d'aire de jeux achetée (valeur 19€). (PLAY CAFE)	74€
4 x 2 entrées gratuites (PYM'S)	120€
2 x bonnets d'une valeur de 39€ + 5 x 10% de remise (SAINT JAMES)	78€
1 bon soin caviar essence 2h (valeur 149€) + rituel de soin masque et creme (UN MOMENT A PART)	149€

Les 439 autres enveloppes ne contiendront pas de lot.

Ces lots ne pourront être ni repris, ni échangés, ni faire l'objet du versement de sa contre-valeur en espèces. Toute contestation d'un lot pour quelque raison que ce soit équivaudra à un refus définitif de ce dernier.

L'UCAT se réserve le droit de substituer, à tout moment, au lot proposé, un lot de nature et de valeur équivalente.

Article 5 –

Modalités et organisation du jeu

Le 20 Novembre 2024 à partir de 18 Heures 30 Minutes, plusieurs membres de l'UCAT se retrouveront au BAGEL CORNER, 6 Rue Michelet à TOURS (37) où ils glisseront le lot d'or et les 130 autres lots dans 131 des 570 enveloppes (un lot par enveloppe pour ces 131 enveloppes) sous le contrôle d'un commissaire de justice associé de la SELARL ACTHUIS qui apposera son cachet au recto de chacune de ces 570 enveloppes au niveau de la fermeture du pli.

Le lot d'or, les 130 autres lots et les tickets perdants seront inscrits sur des tickets de même format et de même grammage afin qu'il soit impossible pour quiconque de trouver « au toucher » un lot gagnant.

Ces 570 enveloppes anonymisées seront ensuite distribuées par tas de 10 enveloppes à chacun des 57 adhérents listés ci-dessus.

Personne ne saura parmi ces 570 enveloppes quelles seront les 131 gagnantes et la distribution des enveloppes entre les 57 adhérents sera purement aléatoire. Un adhérent pourra n'avoir aucun lot gagnant dans ces 10 enveloppes tandis qu'un autre pourra en avoir plusieurs.

Chacun des 57 adhérents de l'UCAT aura donc dix enveloppes soit un total de 570 enveloppes avec apposition du cachet de l'étude ACTHUIS au verso de chaque enveloppe à l'emplacement de la fermeture du pli.

Le participant au jeu pourra acheter une ou plusieurs enveloppes dans un ou plusieurs commerces pour un prix de 2 euros par enveloppe achetée.

A partir du 10 Décembre 2024, les adhérents dont les 10 enveloppes n'auront pas toutes été vendues auront la possibilité de les remettre à l'un ou plusieurs des autres adhérents qui auraient écoulé leur stock afin qu'au 28 Décembre 2024, l'ensemble des 570 enveloppes ait bien été retiré. De même, les adhérents de l'UCAT seront autorisés à vendre ces enveloppes dans le cadre d'opérations de street marketing ou tous autres événements.

Article 6 –

Désignation des Gagnants et Remise du lot d'Or :

Le gagnant du lot d'or sera celui qui trouvera ce lot d'or dans l'enveloppe qu'il aura achetée.

Il sera tenu de communiquer au commerçant ou à l'artisan chez lequel il aura choisi l'enveloppe ses coordonnées savoir : NOM, PRENOM, ADRESSE POSTALE ET MAIL. Il devra également se manifester par mail sur comeatours@gmail.com en justifiant qu'il est bien le gagnant et en fournissant toutes ses coordonnées sus-mentionnées dans les huit jours de l'ouverture de l'enveloppe contenant le lot d'or. Au 06 Janvier 2025, si aucun gagnant du lot d'or ne s'est manifesté, le lot d'or restera la propriété de l'UCAT.

Les 130 gagnants des autres lots pourront récupérer ces lots directement auprès des commerçants qui les auront offerts sur simple présentation du ticket gagnant de ces lots.

À cet effet, les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées ou la loyauté et la sincérité de leur participation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse postale fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et l'acquisition du lot par l'Organisateur.

La remise du lot d'Or se déroulera le Lundi 27 Janvier 2025 à 19 Heures au COLOMBUS CAFE, 05 Rue du Change à TOURS (37000). Le gagnant de ce lot d'or s'engage à être présent lors de cette remise.

Article 7 –

Utilisation des données personnelles des participants :

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les participants au jeu bénéficient auprès de l'Organisateur, d'un droit d'accès, de rectification (c'est-à-dire de complément, de mise à jour et de verrouillage) et de retrait de leurs données personnelles. Les informations personnelles des participants sont collectées par l'Organisateur uniquement à des fins de suivi du jeu, et sont indispensables pour participer à celui-ci.

En participant au jeu, les gagnants reconnaissent expressément et acceptent que leurs noms, prénoms ainsi que le cas échéant les photos prises lors de la remise du lot d'or puissent être reproduites et publiées par l'UCAT sur quelque support que ce soit.

Article 8 –

Responsabilité :

L'Organisateur ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait de l'impossibilité de contacter le gagnant, de même qu'en cas de perte, de vol ou de dégradation du lot après remise de celui-ci.

L'Organisateur ne pourra non plus être responsable des erreurs éventuelles portant sur le nom, l'adresse et/ou les coordonnées communiquées par les personnes ayant participé au jeu concours.

L'Organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le jeu, sans que sa responsabilité ne soit engagée.

En cas de nécessité, l'UCAT se réserve le droit de modifier le présent règlement et d'en informer les participants par internet et affichage.

L'organisateur s'engage à remettre gratuitement un exemplaire du présent règlement à toute personne en formulant la demande auprès de l'UCAT ou de la SELARL ACTHUIS. Ces demandes doivent être effectuées au plus tard le 28 Décembre 2024 (cachet de la poste faisant foi). Une seule demande d'envoi par foyer (même nom, même adresse) sur toute la durée de du jeu sera acceptée. Le timbre de la demande de communication du règlement pourra être remboursé sur la base du tarif lent en vigueur pour un courrier de moins de 20 grammes sur simple demande du participant. Toute demande de remboursement incomplète ou effectuée après le 06 Janvier 2025 (cachet de la Poste faisant foi) sera considérée comme

nulle. Le remboursement interviendra sous un délai de 4 semaines environ à réception de la demande par l'UCAT.

Le règlement sera également accessible par le QR CODE qui sera imprimé sur les tickets de participation.

Article 9 –

Loi Applicable

Le Jeu et le présent règlement sont soumis au droit français. La Juridiction compétente sera le Tribunal Judiciaire de TOURS, 2 Place Jean Jaurès à TOURS (37000).

